

2019 – Etudes pour une nouvelle décennie de projets.

Pour assurer un service d'eau et d'assainissement performant et préserver un environnement de qualité en se conformant aux dernières réglementations, des investissements constants doivent être réalisés sans pour autant impacter le prix de l'eau auprès des usagers du service.

La Communauté de communes et son partenaire l'Agence de l'Eau Adour Garonne avaient signé un contrat pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour l'assainissement collectif, dans le cadre de son 10^{ème} programme. La CCPN termine cette année les opérations de déploiement de l'assainissement collectif sur les communes de Baudreix et Beuste dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat se terminera avec ces deux opérations, parachevant la programmation des derniers Schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable lancés en 2009 et validés en 2011.

A compter de 2021, le réseau de collecte sera également déployé sur Lagos et Bordères puis Assat. L'urbanisme va évoluer avec l'application en 2019 du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Avec les baisses de subventions, l'impact financier impliquera un étalement de la dépense. D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement sont déjà envisagés à moyen terme (qualité de l'eau distribuée, gestion des boues d'épuration, continuité du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement,...).

Pour entrer dans ce nouveau cycle d'investissement et de programmation des actions à mener par le service des eaux, conditionné par de nouvelles règles d'aide au financement, deux nouveaux Schémas Directeurs sont lancés dès 2019 et s'achèveront fin 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE

Président
de la Communauté de communes
du Pays de Nay

Alain CAPERET

Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés.



Le service des eaux enregistre une nette baisse du vol d'eau au niveau des particuliers usagers du service. Mais il constate, en période de relève et lors de la surveillance et de contrôles inopinés, des vols d'eau (compteurs tournés ou by-pass). Les agents du service public continuent de déployer la mise à jour des points de distribution et les sécurisent en mettant en place des robinets avant-compteur inviolables et des bagues anti-fraude.

Déploiement systématique de robinets inviolables et actionnables par une clef uniquement détenue par le service des eaux.

Remplir sa piscine sans payer plus, en détournant l'eau du réseau public. Certaines personnes sont tentées de faire du détournement d'énergie pour alléger leurs factures. C'est un délit puni par la loi et sanctionné par des peines de prison et de lourdes amendes.



2019 : Pose des réseaux d'eau, d'assainissement et de fibre sur la D212 à Beuste.

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2019

Eau potable

Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés :

Une veille régulière du service des eaux et des actions.

Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram :

Sécurisation et modernisation du forage et du traitement d'eau.

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

La CCPN bien classée aux niveaux départemental et régional.

Assainissement

Assainissement collectif de Baudreix et Beuste :

Une mise en service pour le 1^{er} janvier 2020

Les WC ne sont pas des poubelles :

Des tonnes de déchets hygiéniques dans les réseaux

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram.

La production (pompage et traitement) et la distribution de l'eau potable au centre-bourg de Lestelle-Bétharram sont assurées, en régie publique par le service des eaux de la CCPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dès l'intégration des ouvrages sous la gestion du service des eaux intercommunal, la station de pompage, située au parc des sports, alimentée par la nappe phréatique du Gave de Pau, a été entièrement remise à jour et sécurisée. Elle dispose maintenant d'un nouveau système de pompage télégéré. L'enceinte abritant le forage a entièrement été remis à neuf et son périmètre de protection rapproché sécurisé.

Nombre de branchements au centre-bourg : 300

Volume produit et distribué : 850 m3/j.



Forage de Lestelle-B

La capacité de production d'eau permet d'alimenter au-delà du centre-bourg les communes d'Igon, Nay et Coarraze.

Ceci permet l'équilibre et la meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du Pays de Nay

Eau : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

La CCPN est la 1^{ère} collectivité du département (et la 5^{ème} au niveau régional) à avoir intégré ce PGSSE dans son Schéma Directeur Eau potable. En collaboration avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et sous pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le service des eaux de la CCPN va définir une méthodologie pour sa mise en œuvre au cours des 5 prochaines années.

Assainissement à Baudreix et Beuste : Entièrement desservies par l'assainissement

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se poursuivent depuis juin 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019, pour une livraison aux administrés concernés au 1^{er} janvier 2020.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2020.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.



Mise en place de l'assainissement collectif au niveau des branchements avec des terrassements sécurisés par 2 aspiratrices-excavatrices (pour ne pas endommager les réseaux et travailler en sécurité).



Panier de dégrillage de la station d'épuration d'Assat-Bordes

Assainissement : Les WC ne sont pas des poubelles.

Des lingettes non dégradables, des serviettes et des tampons hygiéniques, des cotons tiges en plastique, sont retrouvés régulièrement dans les réseaux d'assainissement et les obstruent ou altèrent le fonctionnement des pompes de relevage des eaux usées.

Il est formellement interdit de jeter des déchets solides dans le réseau d'eaux usées.

Autrefois dénommé à tort, « *tout-à-l'égout* », ce réseau ne doit collecter que les eaux domestiques et non des déchets divers qui doivent être jetés à la poubelle et collectés avec les ordures ménagères.

Malgré les nombreux rappels, les lettres d'information et les amendes en cas d'obstruction des branchements sous la voie publique, des usagers peu soucieux de leur cadre de vie et du coût qu'engendrent ces incivilités continuent de confondre toilettes et poubelles dans leur domicile.

